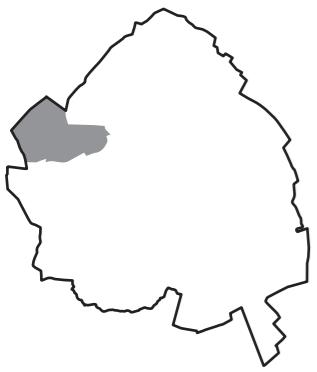


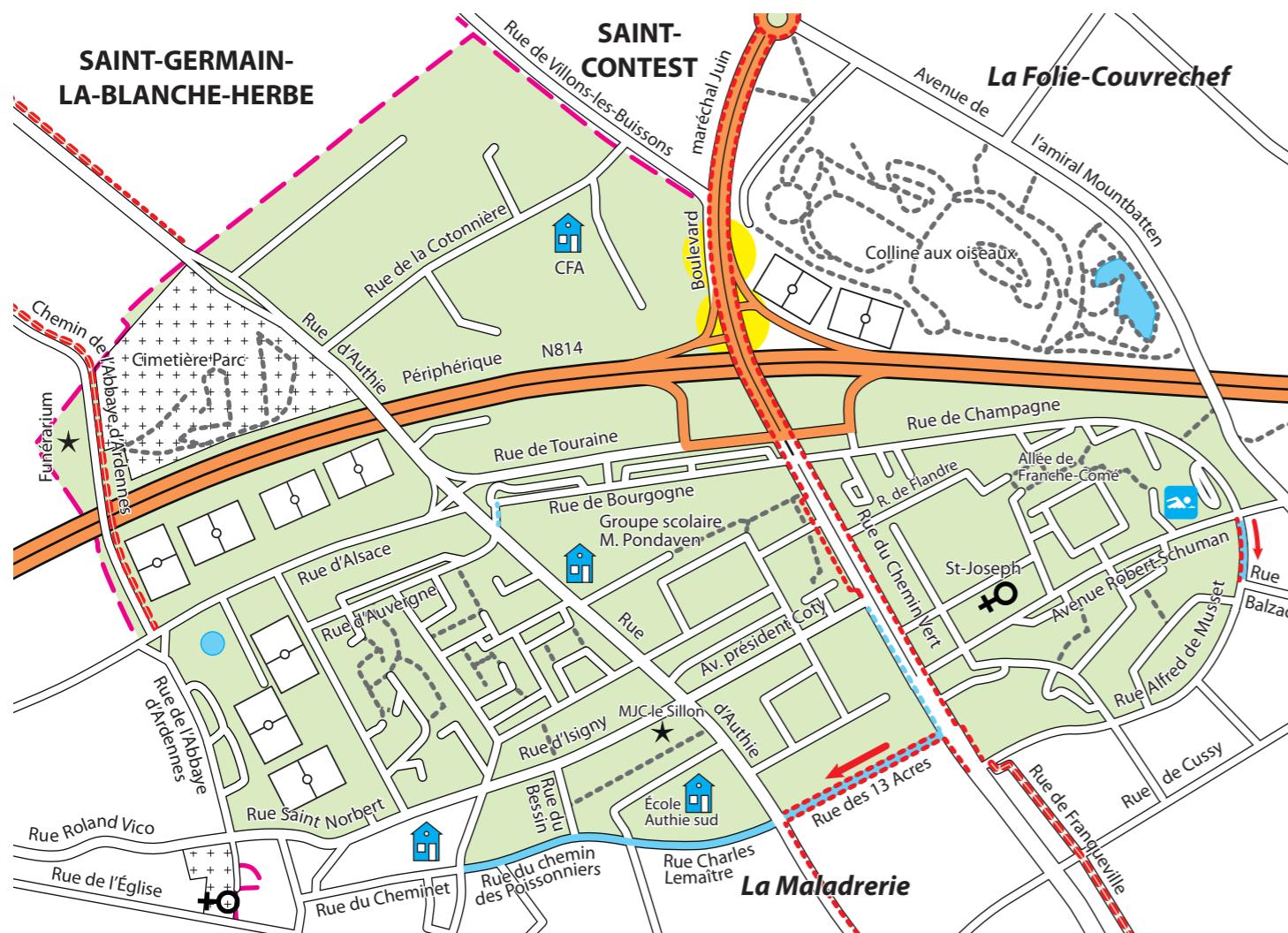
5 - LE CHEMIN VERT



Limites du quartier :

- au nord, la frontière avec Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (au nord du périphérique) et Saint-Contest, le boulevard du maréchal Juin, puis le périphérique nord ;

- à l'est, les avenues Mountbatten et Robert Schuman, la rue Alfred de Musset ;
- au sud, les rues du Chemin Vert, des 13 Acres, Charles Lemaitre, du chemin des Poissonniers, de Beaulieu, Saint-Norbert ;
- à l'ouest, la rue puis le chemin de l'abbaye d'Ardennes.



5.1. Boulevard du maréchal Juin et rue du Chemin Vert

Le boulevard du maréchal Juin et la rue du Chemin Vert forment une pénétrante qui traverse le Chemin-Vert selon un axe nord-sud, avec une pente modérée.

5.1.1. SENS MONTANT

- Rue du Chemin Vert

Venant de la rue de Franqueville, on traverse le quartier du Chemin-Vert vers le nord sur une simple bande cyclable qui se transforme en piste cyclable monodirectionnelle, protégée entre stationnement et trottoir, là où la pression automobile est la plus forte. Malgré la pression, cet axe n'est aujourd'hui que très rarement l'objet de stationnement intempestif. Aux carrefours à feux précédant le périphérique, on peut noter la présence de grandes flaques d'eau par temps de pluie.

Note : B.



Chemin vert : bande cyclable en bas.



Chemin vert : piste cyclable protégée en haut.



Maréchal Juin : la bande cyclable est traversée par la bretelle de sortie du périphérique.

5.1.2. SENS DESCENDANT

- Boulevard du maréchal Juin

En arrivant sur le quartier du Chemin-Vert, la bande cyclable est doublement cisillée sur la droite par les véhicules sortant de la rue de Villons-les-Buissons et sur la gauche par les véhicules qui prennent la bretelle d'accès au périphérique. La bande cyclable est large mais le cycliste s'y trouve perpétuellement en danger.

Note : D.



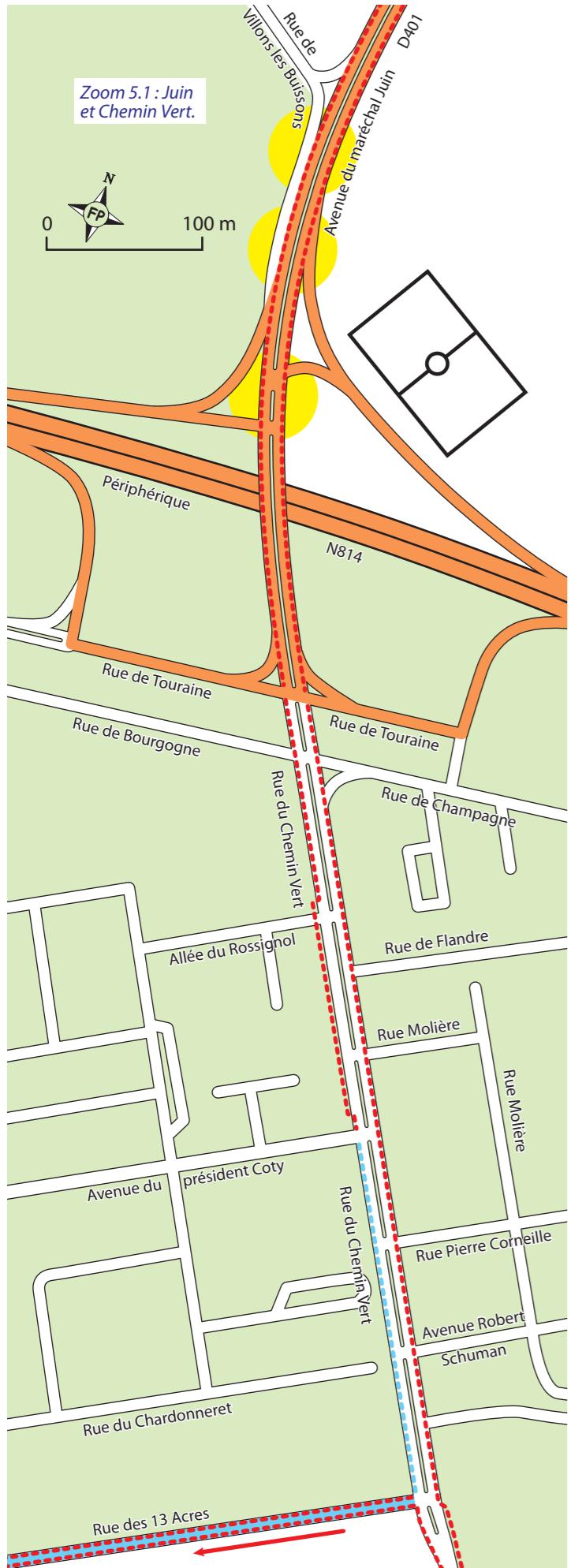
Maréchal Juin : cisaillement à droite.



Maréchal Juin : une bande cyclable non compatible avec le trafic automobile.



Maréchal Juin : cisaillement à gauche.



- Rue du Chemin vert

Dans le sens descendant, le cycliste devra emprunter une piste cyclable et un couloir de bus. La piste cyclable tracée et bien délimitée sur un large trottoir est abritée de la circulation. Elle est coupée en son milieu par l'allée du Rossignol sur laquelle elle est prioritaire, ce à quoi les automobilistes tournant à droite ne semblent pas très sensibles. Attention donc à ce croisement. Malgré la pression automobile, cet axe n'est aujourd'hui que très rarement l'objet de stationnement intempestif. Au carrefour avec l'avenue du président Coty, la piste cyclable se réinsère avant les feux (bande cyclable et ses vélo). Le reste de l'itinéraire est un couloir de bus ouvert aux vélos. Ce couloir étant en descente rapide, le risque de conflit avec les bus est très réduit.

Note : A.



Chemin vert : le large couloir de bus en descente.

5.2. Autres équipements cyclables

5.2.1. Chemin de l'Abbaye d'Ardennes

Entre la rue d'Alsace et la rue d'Ardennes à St Germain-la-Blanche-Herbe, la voie verte du chemin de l'Abbaye d'Ardennes est un bel exemple d'un équipement qui souffre de son isolement et mériterait d'être raccordé à ses deux extrémités, d'autant plus qu'il s'agit d'un franchissement du périphérique. Il s'agit d'une voie verte très large en stabilisé, lequel a tendance à se dégrader par endroits.

Note : A.



5.2.2. Rue Alfred de Musset

Entre l'avenue Robert Schumann et la rue de Balzac, une bande cyclable à contresens permet aux cyclistes de franchir les premiers 100 m de cette rue qui sont en sens interdit. Très pratique pour contourner le quartier par le sud.

Note : A.



Rue Alfred de Musset, 100 m de DSC très pratiques.

5.2.3. Les allées piétonnes

Dans le quartier du Chemin-Vert, il existe quelques allées piétonnes qui ne sont pas interdites aux vélos. Principalement orientées est-ouest, elles représentent une réelle alternative pour éviter le trafic automobile si on les combine avec les petites rues de desserte des résidences. À l'est de la rue du Chemin Vert, on trouve en enfilade la rue de Flandre et l'allée de Franche-Comté qui permettent d'accéder à la bibliothèque, au pôle de vie de quartier, au gymnase et à la piscine ainsi qu'au centre commercial. À l'ouest de la rue d'Authie, l'allée Marcel Clot ainsi qu'une autre allée qui longe Le Sillon offrent également une alternative est-ouest sécurisée.

Ces itinéraires mériteraient d'être mieux répertoriés.

Note : B.



Une allée entre la rue du Bessin et la rue d'Authie (à hauteur du Sillon).



Rue de Flandre.



Note : La situation du boulevard du maréchal Juin aux abords du périphérique devrait grandement s'améliorer dans le cadre des travaux de sécurisation du périphérique, actuellement en cours.